



Guide des bonnes pratiques

Pour les parents et les élèves de l'IATA

Mardi 10 novembre 2020

Table des matières

Suspension des cours les 12 et 13 novembre

Organisation de la vie scolaire en code rouge du 16 novembre au 18 décembre

Chers parents, chers élèves,

Le comité de concertation (CODECO) a adopté le vendredi 30 octobre de nouvelles mesures qui concernent l'école. Elles s'inscrivent en cohérence avec l'analyse des experts sanitaires, lesquels considèrent que, l'augmentation des cas positifs constatée dans les écoles ces dernières semaines résulte de l'accélération des contaminations dans la société. L'éducation, malgré des mesures très strictes, est victime de la croissance, sans en être le moteur.

La circulaire ministérielle 7816 du 31/10/2020 impose à l'enseignement secondaire de basculer en code rouge à partir du lundi 16 novembre et à priori jusqu'aux vacances de Noël. La situation sanitaire dans notre pays bouleverse donc une nouvelle fois l'organisation de la vie scolaire des jeunes. Vous trouverez, dans ce guide, les informations relatives à la suspension des cours les 12 et 13 novembre ainsi que l'organisation de la vie scolaire du 16 novembre au 18 décembre.

En vous remerciant pour la confiance que vous nous témoignez,

La direction

Suspension des cours les 12 et 13 novembre

Comme annoncé par le Comité de concertation du 30 octobre, *les cours sont suspendus les 12 et 13 novembre pour permettre aux directions et aux équipes éducatives de préparer la rentrée. Pour ces deux journées, il est demandé aux parents de garder au maximum les enfants à la maison ou de trouver des alternatives de garde n'impliquant pas des personnes à risque. Cependant, les écoles doivent proposer un service minimum de garderie durant les heures d'ouverture de l'établissement afin d'accueillir les élèves dont les parents n'ont pas d'autre solution.*

Dès lors, si vous désirez que votre enfant soit pris en charge au sein de l'IATA, vous devez retourner par mail le talon ci-joint. Afin de rencontrer la décision des autorités publiques, nous souhaitons que cette présence soit exceptionnelle, le but étant de limiter au maximum les mouvements de la population et les contacts entre les individus.

Pour toutes ces raisons, si vous sollicitez une prise en charge, nous vous invitons à compléter le talon ci-dessous et à le faire parvenir à l'établissement pour le mercredi 11 novembre 2020 – 16 h, à l'adresse mail : iata@iata.be

Nous espérons que vous vivez au mieux, ces moments difficiles et exceptionnels.

Nos cordiales salutations,

La direction

Je soussigné : _____

Responsable légal de : _____

Classe : _____

Demande la prise en charge de mon enfant, aux dates suivantes (cocher la ou les cases) :

Jeudi 12 novembre 2020	<input type="checkbox"/>
Vendredi 13 novembre 2020	<input type="checkbox"/>

Je m'engage à signaler à l'établissement par mail : iata@iata.be, tout changement par rapport à ma demande ci-dessus.

Date

Signature

Organisation de la vie scolaire en code rouge du 16 novembre au 18 décembre

1. Quelques précisions avant d'exposer le cadre....

- L'augmentation des cas positifs constatée dans les écoles dans le courant du mois d'octobre résulte de l'accélération des contaminations dans la société. L'éducation, malgré des règles strictes, est victime de l'épidémie croissante, sans en être le moteur ;
- Une approche différenciée peut être développée pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, vu le risque de contamination beaucoup plus faible entre élèves et des élèves vers les adultes lorsque les enfants ont moins de 12 ans ;
- Au sein de l'enseignement secondaire, une différence peut également être établie entre les élèves du premier degré et les autres degrés, entre les élèves de transition et ceux du qualifiant, entre les élèves disposant des outils numériques adéquats et ceux qui ne possèdent aucune ressource informatique.

2. Le dispositif d'hybridation à l'IATA

Pour les élèves des degrés 2 et 3, il s'agit d'alterner les cours à distance et les cours en présentiel pour les élèves qui sont divisés en groupes. Les professeurs donnent cours en présentiel aux élèves présents selon leur horaire habituel et envoient du travail via Classroom aux élèves restés à domicile. La constitution des groupes vous sera envoyée en fin de semaine par votre éducateur.

Il est également possible que les professeurs associent les élèves en présentiel et en même temps, les élèves à domicile pendant leur horaire de cours (utilisation de Meet) ou enregistrent leur cours pour déposer l'enregistrement dans Classroom.

3. Les modalités du code rouge

Jours de présence	<p>1^{er} degré : 100 % en présentiel tous les jours de la semaine suivant leur horaire habituel</p> <p>Les classes de transition générale et technique : 50 % de la population en alternance sur lundi, mardi, mercredi et jeudi, vendredi.</p> <p>Les classes du D2 et D3 professionnel, et 7Q : 100 % en présentiel.</p> <p>Les classes du D2 et D3 qualification technique : 50 % de la population en alternance sur lundi, mardi, mercredi et jeudi, vendredi.</p> <p>Les cours de gestion sont maintenus à 100 % en présentiel mais seront placés dans des grands locaux.</p>
-------------------	--

Cours 50 % en alternance	<p><u>Semaine 1 du 16 au 20 novembre :</u> Les élèves du groupe A ont cours lundi, mardi et mercredi Les élèves du groupe B ont cours jeudi et vendredi</p> <p><u>Semaine 2 du 23 au 27 novembre :</u> Les élèves du groupe B ont cours lundi, mardi et mercredi Les élèves du groupe A ont cours jeudi et vendredi</p> <p><u>Semaine 3 du 30 novembre au 4 décembre :</u> Les élèves du groupe A ont cours lundi, mardi et mercredi Les élèves du groupe B ont cours jeudi et vendredi</p> <p><u>Semaine 4 du 7 au 11 décembre :</u> Les élèves du groupe B ont cours lundi, mardi et mercredi Les élèves du groupe A ont cours jeudi et vendredi</p> <p><u>Semaine 5 du 14 au 18 décembre :</u> en attente</p> <p>Le vendredi 13 novembre au plus tard, votre éducateur vous enverra, la liste des groupes, par classe, et les alternances, semaine par semaine. Si vous rencontrez une difficulté, une erreur ou un oubli, veuillez contacter votre éducateur par téléphone ou par mail au plus vite.</p>
Masques buccaux	<p>A l'intérieur : le personnel et les élèves portent le masque dans tous les contacts, même si la distance est de plus 1,5m. A l'extérieur, le personnel et les élèves portent le masque si la distance physique ne peut pas être respectée. Les moments d'aération doivent être prévus en plein air.</p>
Aération et ventilation	De nombreuses études démontrent que fournir de l'air frais est un moyen efficace de réduire le risque de contamination.
Distance physique	Dès qu'elle est possible
Apprentissage à distance	Les élèves qui ne peuvent travailler sur un ordinateur à domicile (absence de matériel informatique, parents en télétravail, plusieurs enfants dans la famille, problème de connexions...) DOIVENT se signaler auprès de la direction. Du matériel informatique adapté pourra être mis à leur disposition au sein de nos différentes salles informatiques. Ainsi toutes les conditions seront réunies pour permettre un suivi des apprentissages dans les meilleures conditions.
Activités extra-muros	Elles sont suspendues.
Activités intra-muros et présence des tiers	La présence des tiers reste permise pour les équipes d'intégration et pour les activités autorisées par la direction avant la Toussaint. Les stagiaires (ainsi que

	<p>leurs superviseurs) qui ont reçu un accord poursuivent leur stage mais nous n'en prenons pas de nouveau.</p> <p>Dans tous les autres cas, nous suspendons les activités nécessitant la présence de tiers sur le site. Nous n'autorisons aucun visiteur (parents <u>sans rdv</u>, modèles pour les cours de photo, clients pour des productions, etc...) sur le site.</p> <p>La journée « don de sang » est malheureusement annulée.</p> <p>Les conseils des élèves de 5^{ième} et 6^{ième}, prévus le mardi 17 novembre sont également suspendus.</p>
Cantine – repas de midi	<p>Aucun repas ne peut être servi sauf pour les internes.</p> <p>La sandwicherie reste ouverte sauf contre-ordre mais nous conseillons d'emporter un pique-nique.</p>
Internat	<p>Durant cette période, l'internat assurera l'accueil des jeunes à temps plein, ce qui leur permettra de suivre les cours, qu'ils soient à 100% en présentiel, ou en hybridation.</p> <p>En pratique, chaque matin les internes se rendent à l'école, pour assister aux cours en présentiel ou bénéficier d'une structure pédagogique spécifique, leur permettant de réaliser les différents travaux organisés en hybridation (accès au matériel informatique nécessaire et internet).</p> <p>En ce qui concerne la vie à l'internat, le fonctionnement habituel reste de mise (repas, études...), dans le respect des règles sanitaires.</p>
Cours de récréation	<p>A l'extérieur, les élèves peuvent enlever le masque, le temps de prendre l'air mais uniquement si les règles de distanciation physique sont respectées.</p>
Cours d'éducation physique	<p>Les cours sont suspendus et certains et sont remplacés par des cours théoriques dans le cadre de la discipline.</p>
Gestion des entrées et des sorties	<p>Eviter les regroupements.</p> <p>Les élèves qui mangent à l'extérieur de l'école doivent respecter les gestes barrières, dont les règles de distanciation sociale, en particulier quand ils enlèvent leur masque pour manger.</p>
Matériel scolaire	<p>L'utilisation du matériel scolaire partagé par plusieurs élèves doit être limitée au maximum ou doit faire l'objet de nettoyage.</p>
Inscriptions	<p>Uniquement à distance</p>
Examens	<p>La ministre annonce une prochaine communication à ce sujet.</p> <p>Pour Noël, nous avons déjà annulé les examens sauf les épreuves d'intégration de 5P, 5Q et 7P, 7Q.</p>

4. L'obligation scolaire

L'obligation scolaire reste d'application. Les présences seront prises à chaque heure de cours à partir du 16 novembre.

La situation d'hybridation pour les élèves nécessite une adaptation des modalités du signalement des absences : les écoles doivent continuer à faire un signalement des élèves **à partir de 9 demi-jours d'absence injustifiée** aux cours en présentiel en comptabilisant les absences avant le 30 octobre. Si un élève ne participe pas aux moments d'apprentissage organisés en distanciel sans justification, l'école considère cela comme un élément inquiétant à mentionner dans le signalement.

Si certains cours ont lieu à distance, le règlement d'ordre intérieur se transpose également au domicile: ponctualité, politesse, tenue adaptée à l'apprentissage, respect de l'autre, respect du droit à l'image...